Traduction de courtoisie. Seule la version espagnole de cette convocation fait foi. En cas de divergence, le texte espagnol prévaut.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Perla Blanca III

Peñíscola

DATE
05.11.2026

JOUR
Mardi 10 novembre
2026

HEURE
9h30 1re convocation
10h00 **2e convocation**

LIEU
Centre Socioculturel
C/ Mestre Bayarri, 2 · 12598 Peñíscola
Assemblée mixte : aussi via Teams

PIÈCES JOINTES
- Formulaire de délégation de vote
- Relevé des impayés
- Circulaire d'information

Par la présente, et sur instruction du Président, vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Copropriété, qui se tiendra aux jour, heure et lieu indiqués en marge, avec l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour

5 POINTS

01 Rapport de la Présidence.

02 Approbation de la réparation de l'adoucisseur ou de son remplacement par un système anticalcaire de type Aquabion.

03 Approbation de la prise en charge par la copropriété du coût de remplacement des combinés intérieurs des interphones touchés par la panne générale.

04 Autorisation, le cas échéant, de l'abaissement du mur et de la pose d'un garde-corps sur la terrasse du logement 6.

05 Autorisation, le cas échéant, de la fermeture de la terrasse du logement 46.

Nous vous prions d'assister à cette Assemblée et, si cela ne vous est pas possible, d'utiliser la délégation de vote jointe à la présente convocation.

Le Président · P.O. le Secrétaire-Administrateur
Nexia Fincas, S.L.

COPROPRIÉTÉ PERLA BLANCA III · PEÑÍSCOLA · RÉF. 060

Délégation de vote

M./Mme _____, pièce d'id. _____, propriétaire du lot _____ de cette Copropriété, ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le **10 novembre 2026**, donne pouvoir, pour cet acte et à toutes fins, à :

M./Mme _____

Scannez pour la renvoyer signée par e-mail

À _____, le _____ _____ 2026. Signature : _____

Art. 15.1 de la Ley de Propiedad Horizontal (loi espagnole sur la copropriété) : la présence à l'assemblée est personnelle ou par représentation légale ou volontaire ; un écrit signé par le propriétaire suffit pour l'attester.

Dettes échues envers la Copropriété

9 LOTS · IMPAYÉS AU 05.11.2026

LOGEMENT OU LOCAL	MONTANT
Apt. 21	1.042,55 €
Apt. 27	817,62 €
Apt. 28	0,30 €
Apt. 32	4.854,49 €
Apt. 50	227,91 €
Apt. 68	0,30 €
Apt. 72	242,30 €
PK-102	159,75 €
PK-103	159,75 €

Total des dettes échues **7.504,97 €**

Aux fins prévues aux articles 15.2 et 16.2 de la Ley de Propiedad Horizontal, il est indiqué que les lots mentionnés ne sont pas à jour du paiement de leurs dettes échues envers la Copropriété. Si, au début de l'assemblée, le paiement des sommes indiquées, leur contestation ou leur consignation judiciaire ou notariale n'a pas été dûment justifié, leurs titulaires pourront participer aux délibérations, mais n'auront pas le droit de vote.

Le Président · P.O. le Secrétaire-Administrateur
Nexia Fincas, S.L.